

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Vendredi 20 Novembre 2020**

**OBJET : Adoption de l'Organigramme du 6 Novembre 2019 -**

Présidente de séance..... Madame Marie-Line LESDEMA  
Secrétaire de séance..... Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 20 Novembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 15h30 par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**I – Présentation du programme d'actions 2020 ajusté**

**II – Dossiers Administratifs**

1. Convention transactionnelle : Comédie à l'Antillaise
2. Convention d'hébergement des équidés du PNRM
3. Transaction dégradation du site de Tivoli

**III – Dossiers Ressources Humaines**

4. Organigramme – 5. Contrats de projet – 6. Transformation de postes
7. Taux promu/promouvable – 8. Mise à jour de la délibération RIFSEP
9. Mise en place du Télétravail : information /Mesures COVID
10. Indemnités de fonction attribuées au Président et aux Vice-Présidents
11. Indemnités de déplacements des élus

**IV – Dossiers Economie Durable**

12. Convention expertise Café et Présentation du rapport d'expertise
13. Projet expertise Porc Créole Noir
14. Convention de partenariat avec les Chambres Consulaires (Chambre d'Agriculture – CCIM – Chambre des Métiers)
15. Chantier Territorial : Fleurissement des centres bourg de la Martinique

**V – Points informations**

16. Point d'information sur la candidature du PNRM au Patrimoine Mondial UNESCO
17. Programme des travaux sur les sites
18. Diaporama Tourisme, Patrimoine « naturel » et Culturel
19. Point d'information sur les réunions des instances (CT, CHSCT...)
20. Questions diverses

**Membres présents**

**Pour la CTM**

→ Membres Titulaires : Mesdames M-F TOUL – M-L LESDEMA – J. DULYS-PETIT – Messieurs L. BOUTRIN – B. BIROTA – F. CATHERINE - F. LORDINOT -

**Pour les Communes**

→ Membres Titulaires : Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - Mr J. DOMERGUE (François) – Mr J-L GUIZONNE(Grand-Rivière) - Mr J.THABAR(Gros-Morne) Mr S. THALMENCY(Lorrain) – MJ-C VARACAVOUDIN(MACOUBA) – M. MICHALON(Marigot) – Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) - Mme K. SALIBERT(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière-Pilote ) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) – Mr R. DULYMOIS(Robert) - Mme M-J LAMIN(Saint-Joseph) – Mr J. ELIZABETH (Sainte-Luce) - Mr E. JULIAT(Schœlcher) - Mr C. PALIN(Trinité) - Mme B. BARBOUX(Trois Ilets) - Mr L. OCCOLIER(Vauclin) -

**Pour les Communautés**

→Membres Titulaires : Mr N. MONSTIN (CAP NORD) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) –

**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→CTM : Mme M.PLANTIN à Mme M-F TOUL– Mr D. LOUIS-REGIS à Mme M-L LESDEMA -

→Communes : Mme J. BAZABAS (Sainte-Marie) à Mr B. BIROTA (CTM)-

**Membres titulaires absents**

→CTM : Mmes K. BERNABE – C. BAURAS et Mrs G. COUTURIER - L. ADENET – D. ZOBDA

→Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) – Mr C. LARCHER(Anses d'Arlet)- Mr A. ALAMELU(Basse-Pointe)- Mr C. AMABLE (Bellefontaine)- Mr D. DOULIN(Lamentin) – Mme M-A APOCALE(Saint-Esprit) – Mr L. CLEMENTE(CACEM) -

**Membres absents excusés :** Mr R. MARTINE (CTM) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France)

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur J. VILLERONCE, le Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs

## Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique

- Vu** le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM ;
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique ;
- Vu** le Budget du Syndicat Mixte du PNRM pour l'exercice 2020 adopté en séance du 20 mai 2020 ;
- Vu** la délibération n° 20-23 en date du 20 mai 2020 portant adoption du nouvel organigramme ;
- Vu** l'avis favorable du Comité Technique réuni le 6 novembre 2019 ;
- Vu** l'avis favorable du Comité Technique réuni le 6 octobre 2020 ;

**Considérant** que par délibération n° 20-23 du 20 mai 2020, il a été présenté aux élus du Comité Syndical pour validation un organigramme modifié par rapport à la version ayant reçu un avis favorable en Comité Technique du 6 novembre 2019.

**Considérant** que cette délibération, qui à ce jour n'a pas été appliquée au PNRM était sujette à caution tant sur l'aspect réglementaire qu'organisationnel.

Sur rapport du Président et présentation par Madame LESDEMA, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, et après avoir délibéré,

A la majorité des membres présents et représentés moins 1 abstention,

### Le Comité syndical,

#### **Article 1**

Autorise le Président du Syndicat Mixte, à appliquer, à titre provisoire, l'organigramme du 6 novembre 2019 tel que joint en annexe à la présente délibération.

#### **Article 2**

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte pour mettre en place un Comité technique Ad Hoc pour amender ou modifier cette version de l'organigramme provisoire en lien avec les Directeurs qui devront recenser les besoins en personnel pour chaque direction et ce, sous réserve des conclusions de l'audit organisationnel.

#### **Article 3**

Autorise le Président à prendre toutes les décisions et mesures utiles afin de signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

#### **Article 4**

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 20-23 en date du 20 mai 2020 portant sur le même objet.

#### **Article 5**

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le vendredi 20 novembre 2020

Le Président,

**Denis LOUIS-REGIS**



# ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DU PARC NATUREL DE MARTINIQUE



- Novembre 2019 -

Accusé de réception en préfecture  
972-259720019-20201209-20-40-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2020



PREFECTURE DE MARTINIQUE

LIEN HIÉRARCHIQUE  
LIEN FONCTIONNEL

